

ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 15 JANVIER 2020 PORTANT NOMINATION DU JURY ACADEMIQUE CHARGE DE LA DELIVRANCE DE L'ATTESTATION DE QUALIFICATION AU SAUVETAGE AQUATIQUE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

Vu le décret 2004-592 du 17 juin 2004 relatif aux qualifications en sauvetage aquatique, en natation et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans les premier et second degrés ;

Vu l'arrêté du 12 février 2019 fixant les titres, diplômes, attestations ou qualifications équivalentes admis pour justifier des qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme requises des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré ;

Vu la circulaire n°2019-100 du 1^{er} juillet 2019 parue au BO n°27 du 4 juillet 2019 relative aux modalités d'organisation du test d'aptitude de sauvetage aquatique.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale assurant l'enseignement de l'éducation physique et sportive doivent justifier d'une qualification en sauvetage aquatique et en secourisme, conformément aux dispositions du décret n° 2004-592 du 17 juin 2004 susvisé.

Les candidats aux concours concernés par le test d'aptitude au sauvetage aquatique sont :

- Les candidats des concours EPS
- Personnes désirant postuler à un emploi d'enseignant d'EPS (contractuels)
- Personnes désirant être détachées sur un emploi d'enseignant d'EPS

Article 2 :

Le jury académique chargé de la délivrance de l'attestation de qualification au sauvetage aquatique session 2020 est constitué comme suit :

Président : Jean-Marc BODET – IA-IPR Éducation Physique et Sportive

Membres du jury :

Alain GRIMBERT – Professeur Agrégé - UFR STAPS Clermont-Ferrand

David SEBILLAUD – Professeur certifié – UFR STAPS Clermont-Ferrand

Article 3 :

Le Secrétaire Général de l'académie de Clermont-Ferrand est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet <http://www.ac-clermont.fr/> , rubrique « Personnels enseignants ».

Signé

Karim BENMILOUD